

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 OCTOBRE 2025

Session ordinaire

(soumis à l'approbation du prochain conseil communal)

Heure de début : 19H00 - Heure de fin : 22H

Participants :

Titulaires présents : Mrs Mmes CARAVATI-BRESSON Maryline, JURETTIGH Arnaud, LETELLIER Dominique, TRIQUENOT Caroline, STAELHY Freddy, DUDORET Annabel, DIDIER Philippe, GUILBERT Denis.

Procuration : Mme FRANÇOIS Hélène a donné procuration à Mme CARAVATI-BRESSON Maryline
Mme ROCH Lucie a donné procuration à M. GUILBERT Denis

Absent : GAVOILLE Olivier

Animateur : Mme CARAVATI-BRESSON Maryline

Secrétaire de séance : Mme TRIQUENOT Caroline

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer en exécution des articles L. 2121-7 et L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025
2. Modification d'aménagement du plan de gestion de la forêt communale
3. Choix société forestière pour abattage
4. Choix société forestière pour stères livrés
5. Choix société forestière pour bois énergie
6. Travaux sylvicoles
7. Renouvellement de la Convention Chasse

Relevé des avis ou des décisions :

1 -Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025

Mme la Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante s'ils approuvent le procès-verbal du 29 septembre 2025. Le PV est approuvé à l'unanimité.

2 – Modification d'aménagement du plan de gestion de la forêt communale

La Maire informe le Conseil Municipal que l'aménagement forestier de la forêt communale de SAINT-GERMAIN (406,61 ha) s'étend sur la période 2013-2032. Il a été validé et approuvé (avec l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du Code forestier) par l'Arrêté Préfectoral n° 2014-014 du 28 avril 2014.

Elle donne la parole à M. Sébastien BOZZOLI , technicien forestier territoriale à antenne Nord Franche-Comté de Lure.

Celui-ci explique que de 2020 à 2024, à la suite des attaques d'insectes xylophages 2,35 ha de peuplements monospécifiques d'épicéas ont été coupés à ras pour raison sanitaire .

Ces 2,35 ha sinistrés ont bénéficié d'une reconstitution subventionnée par les aides du Plan De Relance (PDR 2021) qui acte une « diversification des essences comme un principe de maîtrise du risque de déteriorissement dans le contexte du changement climatique ». Ainsi, en zone NATURA2000 « Plateau des Mille Etangs », trois essences ont été introduites (douglas vert, pin laricio de Calabre et sapin de Bornmuller) qui ne correspondent pas aux essences-objectif initiale.

En outre, la récolte de feuillus déteriorisants a conduit à l'ouverture en régénération de 3 ha non prévus à l'aménagement initial.

Cette crise sanitaire (concernant des peuplements résineux et feuillus) ; ainsi que la plantation de nouvelles essences-objectif en zone NATURA 2000 ont nécessité la modification du document d'aménagement initial pour raisons techniques.

Une série unique caractérise la forêt communale au regard des enjeux de production, de protection des milieux et des paysages et de l'accueil du public. La surface de la forêt (406,61 ha) n'a pas évolué et conserve les mêmes modes de traitement, dans les mêmes proportions.

Les trois traitements retenus sont ceux de :

- ¤ La futaie régulière (FR) sur un total de 399,90 ha en sylviculture
- ¤ La futaie irrégulière (FIR) sur un total de 5,59 ha en sylviculture
- ¤ Hors sylviculture (de production) sur un total de 1,12 ha (emprises de lignes électriques)

Le Conseil Municipal approuve la modification de l'aménagement de la forêt communale de SAINT-GERMAIN pour la période 2026 - 2032 (7 ans) qui a été présenté par l'Office National des Forêts.

Le Conseil Municipal demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du Code forestier pour cette modification d'aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du Code forestier.

Entendu le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve tous ces points et autorise Madame la Maire à signer tout document afférent.

3 – Choix société forestière pour abattage

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal des propositions reçues par les sociétés EI BOUCARD Gaëtan d'Athesans (70110) et SAS CREVOISIER de Ternuay Melay et St Hilaire (70270) pour prendre en charge les opérations d'abattage, façonnage et débardage de grumes pour 2026.

Entendu le rapport et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- accepte le devis de l'entreprise EI BOUCARD GAETAN d'Athesans (70110) concernant :

a/ l'abattage/façonnage grumes : 12 euros HT / m3,

b/ le débardage grumes : 11 euros HT / m³,

c/ le câblage : 80 euros HT / heure

d/ l'éhoupage : 35 euros HT / fourche

- autorise Mme la Maire à signer le contrat correspondant et tout autre document afférents à ce dossier.

4- Choix société forestière pour stères livrés

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal des propositions reçues par les sociétés EI BOUCARD Gaëtan d'Athesans (70110) et BELUCHE Jonathan de La Lanterne (70270) pour prendre en charge la fabrication des stères de bois et la livraison chez les pétitionnaires pour l'année 2026.

Entendu le rapport et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- accepte le devis de l'entreprise EI BOUCARD GAETAN d'Athesans (70110) concernant la fabrication des stères pour 31€ HT le stère (TVA 10%) et la livraison chez le pétitionnaire pour 10€ HT (TVA 20 %) le stère.

- autorise Mme la Maire à signer le contrat correspondant et tout autre document afférents à ce dossier.

5- Choix société forestière pour bois énergie

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la réception du devis de la société EI BOUCARD GAETAN reçu le 21 octobre 2025.

Entendu le rapport et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- accepte le devis de l'entreprise EI BOUCARD GAETAN d'Athesans (70110) concernant :

a/ Façonnage 4 mètres : 10 euros HT / stère

b/ Débardage 4 mètres : 8 euros HT / stère

c/ Façonnage 2 mètres : 10 euros HT / stère

d/ Débardage 2 mètres : 8 euros HT / stère

- décide de confier la partie ATDO à l'Office National des Forêts (ONF)

- autorise Mme la Maire à signer le contrat correspondant et tout autre document afférents à ce dossier.

6 – Travaux sylvicoles

Madame la Maire présente le programme de travaux en forêt communale préconisé par les services de l'Office National des Forêts en conformité avec le document d'aménagement pour une gestion durable du patrimoine forestier.

TRAVAUX SYLVIQUES (investissement) :

- Dégagement manuel des régénérations naturelles avec maintenance des cloisonnements : parcelles 5.r et 7.r ;
- Dégagement manuel des régénérations naturelles : parcelles 5.r et 7.r ;
- Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée : parcelles 5.r et 7.r
- Dégagement mécanique des régénérations naturelles : parcelle 18.p

Tous ces travaux sont estimés à 12840€ HT par l'Office National des forêts.

La société Patrick AUGIER de LINEXERT (70200) propose de réaliser les travaux de :

- Dégagement manuel des régénérations naturelles avec maintenance des cloisonnements : parcelles 5.r et 7.r ; de Dégagement manuel des régénérations naturelles : parcelles 5.r et 7.r et de Cloisonnement sylvicole maintenance mécanisée : parcelles 5.r et 7.r , pour un montant total de 8054.50 euros HT.

La société CUNY de VENISEY (70500) propose de se charger des travaux :

de Dégagement mécanique des régénérations naturelles : parcelle 18.p pour un montant total de 2 400 euros HT.

Entendu le rapport du Maire, considérant les offres de prix et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- Approuve le programme ordinaire 2026 et décide de choisir les sociétés Patrick AUGIER et CUNY pour les travaux ci-dessus.
- Dit que ces travaux feront l'objet d'une écriture au budget primitif 2026,
- Autorise le Maire à signer les devis et à effectuer les écritures correspondantes.

7 – Renouvellement de la Convention Chasse

Mme la Maire rappelle à l'assemblée délibérante que lors de la séance du 29^{er} septembre du Conseil Municipal elle avait fait part de son souhait de voir le renouvellement de la convention Chasse entre l'ACCA et la commune de Saint-Germain. Celle-ci, fixe les conditions dans lesquelles s'effectue l'occupation du domaine forestier privé communal par l'ACCA de Saint-Germain.

La convention d'occupation est consentie pour une période de 3, 6 ou 9 ans avec renouvellement tacite tous les ans jusqu'à l'un des termes. Elle entrera en vigueur le 28/11/2025 pour la période allant jusqu'au 27/11/2028, 27/11/2031 ou 27/11/2034.

Le renouvellement devra être sollicité par le concessionnaire au moins 6 mois avant la date d'expiration de la convention soit : le 27/04/2028, le 27/04/2031 ou le 27/04/2034. Chaque année, une réunion de bilan de saison sera organisée à la mairie. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve la convention.

Sujets divers :

a/ Point sur les travaux au foyer rural :

Mme la Maire donne la parole à Mme Caroline TRIQUENOT qui informe l'assemblée que les climatiseurs vont être mis en place la semaine du 27/10/25. La réception des travaux aura lieu mardi 4 novembre au foyer rural. La société TNI va s'occuper du nettoyage.

M. Denis GUILBERT propose de procéder au nettoyage et rangement des chaises.

b/ État des finances communales :

Madame la Maire présente les projets prévus au budget primitif en section investissement restant à exécuter. En outre, elle donne des précisions sur la situation financière de la commune et indique les dépenses restantes à percevoir.

c/ Devis vidange des cuves à fioul :

Mme la Maire informe l'assemblée délibérante avoir reçu un devis de la société "Multiclean pro" de Valdahon (25800) pour la vidange de la cuve à fioul. Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour procéder à l'opération avec cette entreprise.

d/ Calendrier :

Madame la Maire informe le Conseil Municipal des prochains événements à venir :

- Samedi 8 novembre à 9 h aura lieu le tirage des lots de bois des affouagistes
- La cérémonie du 11 novembre
- Décorations de Noël lundi 8 décembre
- Distribution des colis aux Aînés : samedi 13 décembre
 - *Point sur les participants pour la confection des colis
 - *Mme Annabel DUDORET présente l'idée de faire signer la liste de distribution aux Aînés afin d'éviter des oubliés éventuels.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 24 novembre 2025.

Le secrétaire de séance,

La Maire,

TRIQUENOT Caroline

CARAVATI-BRESSON Maryline